

Délibération n° 15

Conseil Municipal du 29 janvier 2010

Pacte de Progrès Concerté (PPC) entre la Ville de Nantes, Nantes Métropole et l'Université de Nantes – Approbation

*Mme HAKEM, Adjointe,
donne lecture de l'exposé suivant :*

Exposé

Pluridisciplinaire, l'Université de Nantes est la 2^{ème} université de province par le nombre de ses étudiants (32 000). Premier pôle d'enseignement supérieur du Grand Ouest, elle se mobilise pour asseoir son rayonnement à l'échelle des Régions, de l'Europe et de l'International. Le projet quadriennal 2008-2011 signé entre le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et l'Université s'inscrit dans la continuité du projet de l'établissement pour la période 2004-2007. Il définit comme suit les trois orientations de l'Université : une université publique et multidisciplinaire, une université ouverte et européenne, une université unique, ancrée et engagée dans son milieu socio-économique.

Nantes Métropole et la Ville de Nantes s'associent à l'Université sur des objectifs partagés dans le développement de l'enseignement supérieur, de la recherche, de l'attractivité internationale, de l'amélioration de la vie étudiante et de l'intégration des étudiants dans une vie urbaine de qualité. Dans ce cadre, l'Université de Nantes, Nantes Métropole et la Ville de Nantes ont décidé de poursuivre et d'inscrire leurs partenariats dans une démarche de contractualisation : le Pacte de Progrès Concerté (PPC).

Ce nouveau PPC traduit la volonté commune d'agir sur la base de partenariats clairement identifiés. Il constitue le cadre d'un programme d'actions que l'Université, Nantes Métropole et la Ville se proposent d'engager. Il définit les actions, établit la programmation des moyens nécessaires à leur réalisation, et fixe la méthodologie de suivi, d'évaluation et de valorisation de ces actions.

Concernant le bilan du précédent PPC, l'intervention de Nantes Métropole, orientée vers les actions de recherche et de formation, a permis de soutenir, notamment, une recherche d'excellence (bourses de thèse, bourses post-doc, etc.), la diffusion du savoir (financement de fonds documentaires et du magazine scientifique « Têtes chercheuses »), l'ouverture vers l'Europe et l'international. Parallèlement, dans le cadre du contrat de plan Etat-Région et d'opérations spécifiques, Nantes Métropole apporte un soutien significatif à l'enseignement supérieur et à la recherche.

L'engagement de la Ville, de son côté, visait l'amélioration de la vie étudiante. Il a permis des réalisations importantes dans différents domaines, notamment des manifestations et temps forts de la rentrée étudiante, le soutien de la Ville au dispositif « kiosques info » de l'Université ; l'amplification de l'accueil d'étudiants stagiaires dans les services de la Ville et la mise en œuvre progressive, site par site, de la gestion et de l'entretien des espaces verts de plusieurs campus de l'Université. Pour la mise en œuvre de ce contrat, la Ville a mobilisé 3 200 000 €, marquant ainsi une forte volonté politique.

Dans le cadre du prochain PPC, la Ville entend poursuivre son action en faveur de l'accueil et de l'intégration des étudiants dans la cité (soit 48 000 étudiants accueillis chaque année dans l'agglomération nantaise). Elle attache une importance toute particulière à la présence et à la place des étudiants, témoignant de l'attractivité, du dynamisme ainsi que du rayonnement de la Ville et de sa métropole. Améliorer les conditions de vie, de logement des étudiants, promouvoir leur participation à la vie de la cité, améliorer l'accueil, l'information ou encore soutenir les étudiants dans les recherches de stages, de conduite de travaux de recherche, d'études et enquêtes sont autant de moyens qui permettront d'atteindre notre ambition.

La Ville développe par ailleurs des partenariats dynamiques et innovants avec les autres acteurs de l'enseignement supérieur que sont le CROUS, les grandes écoles, les lycées et écoles accueillant des sections de techniciens supérieurs ou des classes préparatoires aux grandes écoles, des formations spécialisées.

Le présent PPC est établi pour la période 2010-2011. Il s'inscrit dans la poursuite des actions conduites depuis l'année 2001 et se donne de nouvelles ambitions. Il s'organise en quatre grands programmes :

- Soutenir la recherche d'excellence et accompagner les pôles émergents ;
- Conforter les dispositifs de formation innovants et la diffusion des savoirs ;
- Accueillir et intégrer les étudiants de l'Université dans la cité et ainsi favoriser leur implication et leur engagement citoyen ;
- Soutenir l'ouverture de l'Université sur l'Europe et l'international.

La Ville, Nantes Métropole et l'Université entendent développer des modalités conjointes de communication permettant de renforcer les notions d'attractivité, tant en ce qui concerne l'offre d'enseignement supérieur et le potentiel de recherche nantais, que le dynamisme de Nantes et de sa jeunesse, renforcé par la présence d'une population étudiante importante sur le territoire et par leur implication dans la cité.

Afin de conserver toute souplesse d'adaptation aux réalités et aux évolutions, le PPC 2010-2011 ne fige pas d'engagement financier impératif des collectivités. Toutefois et au regard des enjeux énoncés, la Ville de Nantes gardera un engagement financier déterminant et ambitieux.

Le Conseil délibère et, par 56 voix pour et 8 abstentions,

1. approuve le Pacte de Progrès Concerté 2010-2011 entre la Ville, Nantes Métropole et l'Université de Nantes (cf annexe).
2. autorise M. le Député-Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nantes, le 29 janvier 2010

Jean-Marc AYRAULT

Député-Maire

Le Député-Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et affichée le 4 février 2010